SOUS-PREFECTURE DE BONNEVILLE
- 1 AOUT 2022
COURRIER ARRIVÉ

Commune de Servoz Haute -Savoie

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 24 juin 2022

Nombre de Conseillers :	
En exercice :	14
Présents :	06
Votants :	07

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi vingt-quatre juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SERVOZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle communale de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas EVRARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 20 juin 2022

PRÉSENTS : *M.* **Nicolas EVRARD**, *Maire – Mme et MM* **Jérôme BOUCHET, Isabelle PETITJEAN, Martial VIOLLET**, *Maire-Adjoints – MM* **Franck MAINARDIS, Daniel RODRIGUES**, *Conseillers Municipaux*

ABSENTS EXCUSÉS : *Mmes et MM.* **Olivier COTTRAY, Véronique DAVID, Carl DEVOUASSOUX, Catherine INGRES, William PEACOCKE, Justine PERRAUT, Marie SIMONCINI, Alexis TRAPPIER** *(procuration à Nicolas EVRARD)*

Secrétaire de séance : *M.* **Daniel RODRIGUES**

46/2022	***Objet : Renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes dans le cadre de la location de photocopieurs multifonctions et imprimantes***

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la Commune de Servoz a adhéré à un groupement de commandes pour la location de photocopieurs multifonctions et imprimantes avec la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et les autres communes membres depuis décembre 2017.

Le marché conclu avec la société RICOH Variante arrive à expiration fin 2022.

Une nouvelle consultation doit être lancée sous forme de procédure adaptée.

Il est proposé le renouvellement du groupement de commandes entre la Communauté de Communes Vallée de Chamonix Mont-Blanc et les Communes de Vallorcine, Chamonix Mont-Blanc, les Houches et Servoz, dont le coordonnateur représenté par la Communauté de Communes prendra en charge le montage du dossier de consultation des entreprises, l'organisation de la consultation, l'attribution, la signature et la notification des marchés. L'exécution des marchés sera assurée par chaque entité partenaire du groupement.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE la décision de s'associer au groupement de commandes,
- ADOPTE la convention constitutive d'un groupement de commandes pour la location de photocopieurs multifonctions et imprimantes, entre la Communauté de Communes de la Vallée de Chamonix Mont-Blanc et ses communes membres,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement proposée, ainsi que toutes les pièces afférentes à celle-ci.

Délibération certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission en sous-préfecture de Bonneville le 22/07/2022 et de sa publication le 22/07/2022.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, an susdits.
Au registre, suivent les signatures des membres présents. Pour extrait conforme.

MAIRIE SERVOZ 74 HAUTE SAVOIE

Monsieur le Maire,

Nicolas EVRARD.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire de la Commune de Servoz dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun – Boîte Postale 1135 – 38022 GRENOBLE cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens – www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Commune de Servoz, si un recours gracieux a été préalablement déposé.